

1) Site de Saint Louis sucre :

Sur ce site une zone est dédiée à l'activité de la société liquide FEEL France. Cette zone appartient désormais à cette société et à ce jour aucune instruction particulière n'a été transmise aux agents qui exercent sur ce site.

- La section SNEPS CFTC souhaiterait connaître le champ d'action des agents travaillant sur ce site et plus particulièrement sur la zone d'activité appartenant désormais à Liquide FEEL France.

Nous attendons des consignes de la part de notre client et nous reviendrons vers les agents le plus rapidement possible.

2) Site Saint Louis sucre :

Le site de Saint Louis Sucre se démantèle de plus en plus, il n'y a plus d'activité dedans.

La section SNEPS CFTC souhaiterait savoir qu'elle est l'avenir des salariés sur place et quand le seront-ils ?

La Direction indique qu'à ce jour, aucun retour été fait de la part de notre client concernant la fin de mission de la surveillance du site. Nous reviendrons vers les agents dès qu'une information nous sera communiquée.

3) Liste des sites :

De nouveaux marchés avec de nouvelles attributions seraient en cours dans le secteur basse Normandie. La section SNEPS-CFTC regrette que notre direction n'en ait pas fait part aux RDP de ce secteur.

- La section SNEPS-CFTC souhaite avoir une nouvelle mise à jour de la liste des sites, avec les adresses des sites.

Pouvez vous nous en dire plus (nom des contrats, clients, etc...).

Pour information :

Cherbourg : aucun nouveau contrat

Dozulé : aucun nouveau contrat connu par le planificateur (chef d'agence en congé). Concernant, le site VEOLIA, la Direction de Dozulé reviendra vers les élus.

4) Planification,

En début de cette année, le planificateur de l'agence de Dozulé s'est vu attribuer la planification de l'agence de Cherbourg. Certains agents rencontrent des difficultés avec cette planification, plus particulièrement une planification des weekends entrecoupés exemple : (vendredi samedi) (dimanche lundi).

La CFTC reconnaît le travail du planificateur et l'aspect juridique de cette planification toutefois on peut se poser la question de la pertinence de refaire tous les plannings alors qu'il n'y avait qu'à suivre les anciens. Selon c'est se compliquer la vie et ça créé des changements dans les habitudes des agents qui auraient pu être facilement évitées.

- La section SNEPS CFTC propose que, dans la mesure du possible, et dans un but économique et social et lien avec le respect la vie familiale des agents, que les weekends travaillés, soient des weekends pleins deux voire trois vacations du vendredi au dimanche et/ou du samedi au lundi. Comme auparavant.

Pour la partie planification, c'est l'aspect réglementaire qui est clairement la priorité mais nous entendons bien le fait que cela peut être difficile pour l'équilibre vie familial.

Nous nous efforcerons de trouver des solutions et les possibilités afin d'allier les deux.

Cependant nous prêterons attention à ce sujet est nous ferons au mieux à partir du moment que l'aspect réglementaire sera respecté.

5) Organigramme QSE

L'organigramme QHSE CPS de Basse Normandie a changé en milieu d'année.

- La section SNEPS CFTC souhaiterait connaître le nouvel organigramme de la région Basse Normandie.

La Direction informe que les organigrammes ont été ajoutés au compte-rendu.

- 6) Depuis plusieurs fois quand je vais à l'agence de Dozule, on me demande de prendre rdv pour juste déposer mes feuilles de route. Pourtant j'ai un accord avec la direction de passer sans rdv.
 - La section SNEPS CFTC demande que toutes les personnes de l'agence soit au courant, que je puisse passer à l'agence sans rdv.

La Direction indique que cette problématique sera traitée par l'encadrement au retour des congés.

7) INFORMATION AUX ELUS

La Direction informe que sur les sites concernés (santé, évènementiel, centres des congrès, ...), les agents devront soit être vaccinés soit présenter un test PCR de moins de 48h ou un certificat de rétablissement. S'ils le souhaitent, ils peuvent dès à présent nous donner une preuve de vaccination ce qui leur évitera de faire un test PCR toutes les 48h. Il est rappelé que dans le cadre de leurs missions, nos services de santé au travail proposent également un service de vaccination contre la Covid19.